

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 30 septembre 2024

### **UNE RENTRÉE SCOLAIRE INCLUSIVE Poursuivre l'ambition de l'École pour tous**

#### **L'essentiel de la rentrée 2024 en Bretagne**

- 21 415 élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire cette rentrée soit une évolution de +5 % par rapport à l'année 2023-2024 (20 504 élèves concernés) ;
- + 110 postes d'Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), ce qui porte à 4 470 emplois d'AESH (ETP) soit un effectif de 6 700 AESH ;
- 12 852 livrets de parcours inclusifs (LPI) sont ouverts au 01/09/2024 ;
- 19 ouvertures d'unités localisés pour l'inclusion scolaire (ULIS) dont 12 dans le second degré.

Au total, 24 dispositifs de scolarisation ouverts pour les enfants avec troubles du spectre autistique

- 12 unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA) ;
- 5 unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) ;
- 7 dispositifs d'autorégulation (DAR) premier et second degré.

#### **Une école plus accessible**

- Un accompagnement humain renforcé

La région académique Bretagne continue à recruter des AESH, afin que chaque enfant qui en a besoin dispose de l'accompagnement nécessaire, pour une scolarité réussie. Ainsi, 110 postes supplémentaires d'AESH sont créés cette rentrée. Depuis septembre, les AESH qui le souhaitent peuvent se voir proposer un avenant à leur contrat pour accompagner, si besoin les élèves en situation de handicap sur le temps de la pause méridienne, afin de garantir la continuité de l'accompagnement.

- Le livret parcours inclusif (LPI) pour un meilleur suivi des élèves à besoins particuliers

Le livret de parcours inclusif a vocation à devenir la plateforme d'entrée numérique unique pour un meilleur suivi des élèves à besoins particuliers, dont les élèves en situation de handicap. L'outil facilite les échanges et le partage d'informations entre les différents intervenants : les élèves et leur famille, l'équipe pédagogique, les professionnels de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et ceux des établissements et services médico-sociaux.

- Des pôles d'appui à la scolarité

Pour renforcer l'accessibilité des apprentissages pour tous les élèves à besoins éducatifs particuliers, plusieurs territoires expérimentent la coopération Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL) avec un établissement médico-social de référence, pour anticiper le passage des PIAL en Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS) d'ici la rentrée 2027.

## Des dispositifs et du matériel pédagogique adapté

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) poursuivent leur développement, notamment en collège. À la rentrée scolaire 2024, la région académique Bretagne ouvre 19 nouvelles ULIS dont 12 dans le second degré. La région académique Bretagne poursuit ses efforts d'amélioration de la qualité du service de délivrance du matériel pédagogique aux enfants qui en ont besoin, et vise un délai de 12 semaines maximum d'ici décembre 2024.

## Des acteurs médico-sociaux aux côtés des élèves

Une stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement

La [stratégie nationale 2023-2027 pour les troubles du neurodéveloppement \(TND\)](#) a pour ambition de poursuivre la sécurisation des parcours scolaires et le déploiement de dispositifs adaptés initiés en 2018 pour les troubles du spectre de l'autisme. Elle vise à mieux accompagner les élèves avec troubles du neurodéveloppement, notamment trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), trouble spécifique du langage et des apprentissages (DYS) et trouble du développement intellectuel (TDI).

Elle prévoit le déploiement de l'autorégulation, jusqu'ici développée dans le premier degré, au sein d'établissements scolaires du second degré. L'autorégulation est un ensemble d'accompagnements qui vise à développer progressivement l'autonomie de l'élève. Ces accompagnements l'exercent à mobiliser ses capacités d'attention, à travailler la représentation des connaissances qu'il possède et la façon dont il peut les construire et les utiliser, le contrôle de ses émotions et de son comportement. Progressivement, les écoles disposant d'équipes d'autorégulation spécialisées « trouble du spectre de l'autisme » vont évoluer pour intégrer les élèves avec troubles du neurodéveloppement.

Pour la rentrée 2024, l'offre de scolarisation pour les enfants avec des troubles du neurodéveloppement évolue avec :

- L'ouverture, à la suite de l'expérimentation en 2023-2024, du Dispositif d'Autorégulation (DAR) à Lorient au Lycée Colbert. Il s'agissait du deuxième DAR Lycée installé en France.
- L'ouverture du premier Dispositif d'Autorégulation Collège de Bretagne, à Brest au collège Pen Ar C'hleuz.
- L'ouverture d'une nouvelle Unité d'Enseignement élémentaire autisme (UEEA) sur le secteur de Rennes.
- La création d'un poste de Professeur Ressources TND en Ille-et-Vilaine.

## Une modularité de ressources pour une diversité de réponses

- La démarche d'externalisation des unités d'enseignement (UE) des établissements et services médico-sociaux (ESMS) vers les écoles ordinaires se poursuit, notamment pour les enfants polyhandicapés. Concrètement, des élèves scolarisés dans l'unité d'enseignement de l'établissement médico-social peuvent suivre une partie des enseignements au sein d'un établissement scolaire du premier ou second degré, dans le cadre de l'externalisation de l'unité d'enseignement.
- Deux unités d'enseignement polyhandicap sont externalisées, dans une école élémentaire à Pont Péan (35) et dans un collège à Landerneau (29).
- Au total, 154 unités d'enseignement d'EMS sont aujourd'hui externalisées en établissement scolaire ordinaire en Bretagne. Elles concernent 119 établissements médico-sociaux.
- En partenariat avec l'association gestionnaire des amis de Kervihan, et l'association « Des carrés dans des ronds », l'ARS et la région académique Bretagne soutiennent le fonctionnement d'une unité d'enseignement polyhandicap, et son approche innovante de communication alternative améliorée (CAA) en lien avec le pôle ressource régional polyhandicap et le centre de Kerpape.

Le décret du 5 juillet 2024 renforce l'organisation des ESMS en dispositif intégré, un dispositif qui vise à éviter les ruptures scolaires en améliorant la collaboration des structures. L'évolution du fonctionnement en dispositif intégré des établissements et services médico-sociaux pour enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap vise prioritairement à ce que les enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap soient scolarisés en milieu ordinaire, et par définition dans leur établissement scolaire de référence.

Il va permettre :

- de fluidifier les parcours entre les différentes modalités d'accompagnement ;
- de faciliter la continuité des parcours scolaires des élèves en situation de handicap ;
- d'éviter les ruptures de parcours ;
- de renforcer les coopérations entre les professionnels du secteur médico-social et de l'Éducation nationale.

### **Les équipes mobiles d'appui à la scolarisation**

Les équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS) sont mises en place depuis 2020 dans la région académique Bretagne. Ces équipes médico-sociales accompagnent les équipes éducatives pour rendre plus accessible les apprentissages des élèves à besoins éducatifs particuliers.

### **Le pôle d'enseignement des jeunes sourds (PEJS)**

A la rentrée 2024, le Pôle d'Enseignement des Jeunes Sourds de la région académique Bretagne a été implanté au collège Le Landry à Rennes. Il offre les deux parcours linguistiques : Langue des signes française et français écrit (bilinguisme) ou français oral et écrit.

## **Contacts presse**

**ARS Bretagne**  
**Direction de cabinet**  
**Département communication**  
Tél : 02 22 06 72 64  
Mél : [ars-bretagne-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-bretagne-communication@ars.sante.fr)  
[www.bretagne.ars.sante.fr](http://www.bretagne.ars.sante.fr)

**Région académique Bretagne**  
**Pôle communication**  
Mél : [communication@ac-rennes.fr](mailto:communication@ac-rennes.fr)  
Tél. : 02 23 21 73 23  
[ac-rennes.fr/espace-presse](http://ac-rennes.fr/espace-presse)  
X : @acrennes